



rupture contrat sans indemnités

Par **liloub**, le **14/01/2011** à **13:20**

bonjour je suis agent technique non titulaire j'ai un cdd du 30 aout 2010 au 30 juin 2011 le 31 decembre j'ai appris de mon supérieur la rupture de mon contrat car pour eux j'avais un contrat de remplacement d'agents titulaires en congé de maladie ayant repris leurs activités 3 janvier 2011 (rentrée scolaire) j'étais de trop donc rupture de contrat sans indemnités puisque pas assez d'ancienneté j'ai effectué + de 720 h 6 mois de travail j'ai relu mon contrat il n'est pas mentionné "remplacement" ni le nom de la personne en maladie je cite "en application des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et en particulier de ses articles 3 et 136 et du décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié" je viens de recevoir ma LRAR rupture à partir du 31 janvier 2011 je suis en arrêt de maladie jusqu'à cette date car sinon j'avais un congé non rémunéré j'ai 1 question à poser ai-je droit aux indemnités de licenciement ? eux me certifient que non dans l'attente de vos réponses merci à tous ceux et celles qui ont vécu cette situation et qui peuvent me conseiller à ce sujet